

**2016\_CT2\_121**

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Attribution d'une subvention à l'association AIRPACA pour le fonctionnement de l'observatoire du bruit et des projets qualité de l'air - Approbation d'une convention**

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

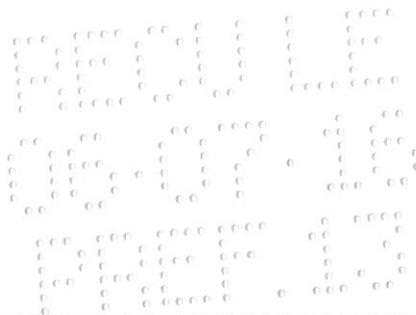
**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à ALBERT Guy – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MENFI Jeannot donne pouvoir à TALASSINOS Luc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à TAULAN Francis – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Bernard RAMOND** donne lecture du rapport ci-joint.



## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

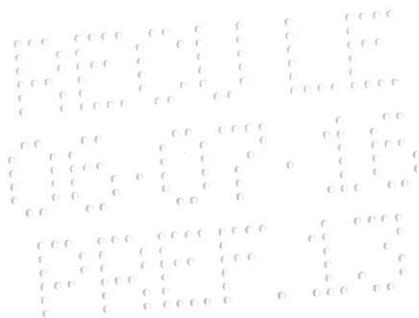
### Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets / Environnement

#### ■ Séance du 23 juin 2016

06\_1\_04

#### ■ Attribution d'une subvention à l'association AIRPACA pour le fonctionnement de l'observatoire du bruit et des projets qualité de l'air - Approbation d'une convention

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



Métropole d'Aix-Marseille-Provence

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

**Environnement, Développement durable, Agriculture et Forêt**

■ Séance du 30 juin 2016



■ **Attribution d'une subvention à l'association AIRPACA pour le fonctionnement de l'observatoire du bruit et des projets qualité de l'air - Approbation d'une convention**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis 2011, l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, AIR PACA, a proposé à la Communauté du Pays d'Aix de l'appuyer dans sa politique qualité de l'air selon quatre axes novateurs :

- la valorisation de la démarche par la restitution des résultats et leur communication auprès des décideurs : la plate-forme de prévision quotidienne de la pollution Urban Air est opérationnelle depuis 2011. Elle est consultable par tous sur Internet : la carte quotidienne de la prévision du jour et du lendemain devient un outil que les habitants et les décideurs s'approprient progressivement ;
- l'accompagnement de la Communauté du Pays d'Aix et de la Ville d'Aix sur des projets d'évaluation des politiques publiques comme la « Zone d'Actions Prioritaires sur l'Air », le Plan de Déplacement Urbain, le Plan Climat et tout autre scénario ou projet pouvant avoir un impact sur la qualité de l'air ;
- l'accompagnement sur la thématique de l'air intérieur sur la formation des personnels, la surveillance, la recherche de source de pollution ;



- le rapprochement des problématiques air et bruit et l'accompagnement dans le dispositif pilote d'observatoire du bruit sur le territoire, et notamment l'appui à la gestion des balises de mesure du bruit.

En 2016, AIR PACA propose de poursuivre ce travail selon de nouveaux objectifs, dans la continuité du travail réalisé depuis 2007.

- **Actions en air intérieur**

Depuis 2014, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un dispositif d'appui aux communes sur la Qualité de l'Air Intérieur. AIR PACA accompagne cette action : identification des établissements scolaires situés aussi dans des zones exposées à la pollution automobile ; aide au pré-diagnostic et constitution de la base de données diagnostic et mesures ; aide technique à la lecture des résultats ; aide à la sensibilisation et à la formation des élus et personnels des communes.

- **Valorisation des modélisations**

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) a été approuvé en décembre 2015. Il est proposé qu'AIR PACA accompagne le Pays d'Aix sur les aspects qualité de l'air, plus précisément l'impact sur l'exposition des populations au fur et à mesure de la mise en place des actions PDU.

De manière générale, AIR PACA propose son appui sur différents projets structurants transports, comme le tracé du BHNS, l'étude de scénario sur les bretelles de jonction entre l'A8 et l'A51.

AIR PACA met, également, à disposition l'ensemble de ses bases de données pour l'évaluation du Plan Climat, de la Charte ou du Schéma de Cohérence Territoriale. En 2016, un travail plus précis sera réalisé sur l'impact sur la qualité de l'air du Plan Climat Air Énergie Territorial.

- **Campagnes de mesures ponctuelles**

AIR PACA propose de réaliser des campagnes de mesures mobiles « air » à proximité des balises bruit afin d'avoir un inventaire détaillé des secteurs à enjeux. En 2016, le travail portera essentiellement sur le tracé du Bus à Haut Niveau de Service dont les travaux démarreront début 2017.

AIR PACA engage également une réflexion spécifique sur la situation des établissements scolaires du territoire (en 2016, sur le tracé du BHNS) par une évaluation des niveaux d'exposition (air extérieur), en lien avec la thématique de l'air intérieur (évoqué plus haut).

- **Observatoire du bruit**

Dans le cadre de l'observatoire du bruit, Air PACA a accompagné le Territoire du Pays d'Aix plus spécifiquement sur le déploiement technique des mesurages audiométriques et l'intégration en base des données. Il est proposé de reconduire cette action en 2016.

L'ensemble des données bruit de l'Observatoire Bruit Provence est stocké sur un serveur d'Air PACA.

En 2016, certaines balises seront redéployées afin que le matériel puisse être utilisé sur de nouveaux sites ( tracé du BHNS, Gardanne, Les Milles ... ).



Afin de réaliser l'ensemble de ces actions, l'association Air PACA propose, un budget réparti de la manière suivante :

CHARGES		PRODUITS	
Actions en air intérieur et air ambiant	30.000 €	Subvention Métropole d'Aix-Marseille-Provence	15.000 €
		Autofinancement AIR PACA et autres financeurs	15.000 €
Observatoire du bruit	20.000 €	Subvention Métropole d'Aix-Marseille-Provence	20.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>50.000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50.000 €</b>

La subvention demandée par AIR PACA s'élève à 35.000 €.

Il faut noter que le Pays d'Aix, dans le cadre de sa compétence qualité de l'air, verse une cotisation annuelle (obligatoire) à AIR PACA à hauteur 92.000 € (montant 2015).

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2016-xxx	Actions en air intérieur et extérieur	AIR PACA	Environnement	15.000 €	30.000 €	15.000 €	15.000 €	oui
2016-	Observatoire du bruit	AIR PACA	Environnement	30.000 €	80.000 €	20.000 €	20.000 €	oui

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1611-4 ;
- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La délibération n°2010\_B464 du Bureau communautaire de la CPA sur l'appel à projet du Ministère de l'Aménagement et du Développement Durable sur la mise en place d'un observatoire du bruit ;



- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis de la Commission Environnement, développement durable, agriculture et forêt de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 21 juin 2016 ;

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1 :**

L'attribution d'une subvention à AIR PACA de 35.000 € est approuvée.

**Article 2 :**

Les termes de la Convention d'objectifs avec Air PACA sont approuvés.

**Article 3 :**

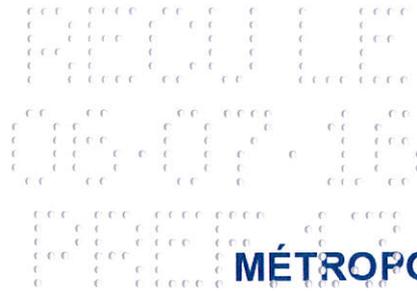
Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer la convention d'objectifs afférente à l'octroi de la subvention susvisée ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Article 4 :**

La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Primitif 2016 de la Métropole Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix .

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Stratégie Environnementale, Plan Climat,  
Prévention des Risques

Alexandre GALLESE



**MÉTROPOLE  
AIX-MARSEILLE  
PROVENCE**

## **CONVENTION de PARTENARIAT**

**Entre la Métropole d'Aix-Marseille Provence - Territoire du Pays d'Aix**

**et AIR PACA - Association pour la surveillance de la qualité de l'air  
sur la Région Provence Alpes Côte d'Azur.**

Entre,

.....  
agissant au nom et pour le compte de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dûment habilité aux  
présentes en vertu de la délibération n°.....du Bureau de Métropole du.....  
....., appelée ci-après « MAMP »

D'une part,

et

Monsieur Pierre Charles MARIA, Président  
agissant au nom et pour le compte d'AIR PACA dont le siège est situé au 146 avenue Paradis - 13006  
MARSEILLE ci après désigné par les termes : AIR PACA

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

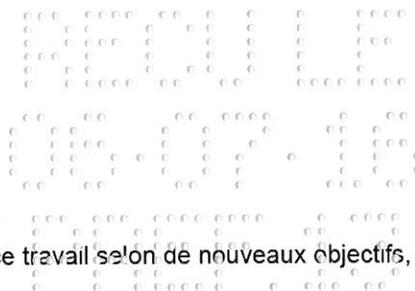
Vu la délibération n° .....

### ***Article 1 : Attribution de la subvention***

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à AIR PACA.

### ***Article 2 : Objectifs de la convention***

Depuis 2007, la Communauté du Pays d'Aix et le réseau de surveillance de la qualité de l'air (ATMO PACA) ont réalisé la cartographie de la qualité de l'air sur les communes du Pays d'Aix.



En 2016, AIR PACA propose de poursuivre ce travail selon de nouveaux objectifs, dans la continuité du travail réalisé depuis 2007.

#### - Actions en air intérieur

Depuis 2014, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un dispositif d'appui aux communes sur la Qualité de l'Air Intérieur. AIR PACA accompagne cette action : identification des établissements scolaires situés aussi dans des zones exposées à la pollution automobile ; aide au pré-diagnostic et constitution de la base de données diagnostic et mesures ; aide technique à la lecture des résultats ; aide à la sensibilisation et à la formation des élus et personnels des communes.

#### - Valorisation des modélisations

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) a été approuvé en décembre 2015. Il est proposé qu'AIR PACA accompagne le Pays d'Aix sur les aspects qualité de l'air plus précisément l'impact sur l'exposition des populations au fur et à mesure de la mise en place des actions PDU.

De manière générale, AIR PACA propose son appui sur différents projets structurants transports, comme le tracé du BHNS, l'étude de scénario sur les bretelles de jonction entre l'A8 et l'A51.

AIR PACA met également à disposition l'ensemble de ses bases données pour l'évaluation du plan Climat, de la Charte ou du SCOT. En 2016, un travail plus précis sera réalisé sur l'impact sur la qualité de l'air du PCAET.

#### - Campagnes de mesures ponctuelles

AIR PACA propose de réaliser des campagnes de mesures mobiles « air » à proximité des balises bruit afin d'avoir un inventaire détaillé des secteurs à enjeux. En 2016, le travail portera essentiellement sur le tracé du Bus à haut Niveau de service dont les travaux démarreront début 2017.

AIR PACA engage également une réflexion spécifique sur la situation des établissements scolaires du territoire (en 2016, sur le tracé du BHNS) par une évaluation des niveaux d'exposition (air extérieur), en lien avec la thématique de l'air intérieur (évoqué plus haut).

#### - Observatoire du bruit

Dans le cadre de l'observatoire du bruit, Air PACA a accompagné le Territoire du Pays d'Aix plus spécifiquement sur le déploiement technique des mesurages audiométriques et l'intégration en base des données. Il est proposé de reconduire cette action en 2016

L'ensemble des données bruit de l'Observatoire Bruit Provence est stocké sur un serveur d'Air PACA.

En 2016, certaines balises seront redéployées afin que le matériel puisse être utilisé sur de nouveaux sites ( tracé du BHNS, Gardanne, Les Milles ... ).

Afin de réaliser l'ensemble de ces actions, l'association AiR FACA propose un budget réparti de la manière suivante :

CHARGES		PRODUITS	
Actions en air intérieur et air ambiant	30.000 €	Subvention Métropole d'Aix-Marseille-Provence	15.000 €
		Autofinancement Air PACA et autres financeurs	15.000 €
Observatoire du bruit	20.000 €	Subvention Métropole d'Aix-Marseille-Provence	20.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>50.000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50.000 €</b>

#### **Article 3 : Montant de la subvention**

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 35.000 € à l'association AIR PACA.

#### **Article 4 : Modalités Financières :**

##### **Le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités suivantes :**

- ☐ Un acompte de 70 % sera versé après signature de la convention par les deux parties.
- ☐ Le solde de 30 % sera versé sur présentation du bilan des opérations faisant l'objet de la présente convention (certifié par le Président et le Trésorier). Ce bilan peut-être provisoire.

Le versement du solde doit être demandé durant l'année N, et ceci avant les opérations de clôture budgétaire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

La Métropole se réserve le droit, avant d'accorder le versement du solde, de demander une copie des factures afférentes dans la limite des dépenses réelles retracées dans le bilan de l'opération.

Le bilan définitif des opérations, le budget ainsi que le compte de résultat de l'année N (signé par le Président et le Trésorier) devront être fournis au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1.

La contribution financière sera créditée au compte communiqué lors de la demande de subvention, selon les procédures comptables en vigueur.

#### **Article 5 : Durée de la Convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

#### **Article 6 : Avenant :**

Toutes les modifications des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, feront l'objet d'un avenant

**Article 7 : Utilisation et diffusion des résultats**

La présente mission d'études rentre dans le caractère d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'air de l'association AIR PACA. En conséquence, les financeurs de la mission ne bénéficient pas exclusivement de l'information et n'en sont pas propriétaires. Ces données publiques seront diffusées selon des modalités variées, à définir en accord entre les deux signataires de la présente convention (bulletins, Internet...).

En revanche, il est clairement établi qu'AIR PACA est tenu à une obligation de discrétion et de secret professionnel sur toute autre information qui ne rentre pas dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air, dont elle aurait eu connaissance au cours de l'accomplissement de cette mission.

**Article 8 : Litiges**

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'application des termes de la présente convention particulière, seront de la compétence du Tribunal Administratif de MARSEILLE.

**Article 9 : Résiliation**

Chacune des parties se réserve la possibilité de dénoncer la présente convention si l'une des clauses précitées n'était pas respectée à l'issue d'un préavis de deux mois.

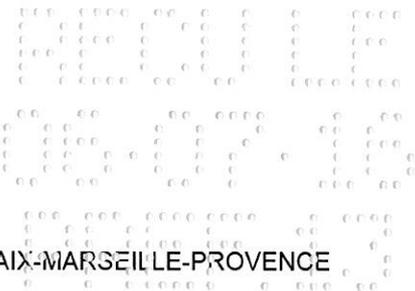
Fait à Aix en Provence, le .....

en 3 exemplaires

**Pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Pour AIR PACA  
Le Président**

**Pierre-Charles MARIA**



METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

N°

### **Attribution d'une subvention à l'association AIR PACA pour le fonctionnement de l'observatoire du bruit et des projets qualité de l'air**

Depuis 2011, l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, AIR PACA, a proposé à la Communauté du Pays d'Aix, de l'appuyer dans sa politique qualité de l'air selon quatre axes novateurs :

- la valorisation de la démarche par la restitution des résultats et leur communication auprès des décideurs : la plate-forme de prévision quotidienne de la pollution Urban Air est opérationnelle. Depuis 2011, elle est consultable par tous sur Internet : la carte quotidienne de la prévision du jour et du lendemain devient un outil que les habitants et les décideurs s'approprient progressivement ;
- l'accompagnement de la Communauté du Pays d'Aix et de la Ville d'Aix sur des projets d'évaluation des politiques publiques comme la « Zone d'Actions Prioritaires sur l'Air », le Plan de Déplacement Urbain, le Plan Climat et tout autre scénario ou projet pouvant avoir un impact sur la qualité de l'air ;
- l'accompagnement sur la thématique de l'air intérieur sur la formation des personnels, la surveillance, la recherche de source de pollution ;
- le rapprochement des problématiques air et bruit et l'accompagnement de la Communauté du Pays d'Aix dans le dispositif pilote d'observatoire du bruit sur le territoire, et notamment l'appui à la gestion des balises de mesure du bruit.

En 2016, AIR PACA propose de poursuivre ce travail selon de nouveaux objectifs, dans la continuité du travail réalisé depuis 2007.

#### ➤ **Actions en air intérieur**

Depuis 2014, La Communauté du Pays d'Aix a mis en place un dispositif d'appui aux communes sur la Qualité de l'Air Intérieur. AIR PACA accompagne cette action : identification des établissements scolaires situés aussi dans des zones exposées à la pollution automobile ; aide au pré-diagnostic et constitution de la base de données diagnostic et mesures ; aide technique à la lecture des résultats ; aide à la sensibilisation et à la formation des élus et personnels des communes.

#### ➤ **Valorisation des modélisations**

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) a été approuvé en décembre 2015. Il est proposé qu'AIR PACA accompagne le Pays d'Aix sur les aspects qualité de l'air, plus précisément l'impact sur l'exposition des populations au fur et à mesure de la mise en place des actions PDU.

De manière générale, AIR PACA propose son appui sur différents projets structurants transports, comme le tracé du BHNS, l'étude de scénario sur les bretelles de jonction entre l'A8 et l'A51.



AIR PACA met, également, à disposition l'ensemble de ses bases de données pour l'évaluation du Plan Climat, de la Charte ou du Schéma de Cohérence Territoriale. En 2016, un travail plus précis sera réalisé sur l'impact sur la qualité de l'air du Plan Climat Air Énergie Territorial.

➤ **Campagnes de mesures ponctuelles**

AIR PACA propose de réaliser des campagnes de mesures mobiles « air » à proximité des balises bruit afin d'avoir un inventaire détaillé des secteurs à enjeux. En 2016, le travail portera essentiellement sur le tracé du Bus à Haut Niveau de Service dont les travaux démarreront début 2017.

AIR PACA engage également une réflexion spécifique sur la situation des établissements scolaires du territoire (en 2016, sur le tracé du BHNS) par une évaluation des niveaux d'exposition (air extérieur), en lien avec la thématique de l'air intérieur (évoqué plus haut).

➤ **Observatoire du bruit**

Dans le cadre de l'observatoire du bruit, Air PACA a accompagné le Territoire du Pays d'Aix plus spécifiquement sur le déploiement technique des mesurages audiométriques et l'intégration en base des données. Il est proposé de reconduire cette action en 2016.

L'ensemble des données bruit de l'Observatoire Bruit Provence est stocké sur un serveur d'Air PACA. En 2016, certaines balises seront redéployées afin que le matériel puisse être utilisé sur de nouveaux sites ( tracé du BHNS, Gardanne, Les Milles ... ).

Il est proposé d'attribuer une subvention de 35.000 € à AIRPACA.

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Attribution d'une subvention à l'association AIRPACA pour le fonctionnement de l'observatoire du bruit et des projets qualité de l'air - Approbation d'une convention**

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

30 JUIN 2016